

Rapport du Conseil d'Administration

CHERS CAMARADES,

Depuis la dernière Assemblée générale, des événements importants se sont déroulés, la libération d'une grande partie de la France, à laquelle le peuple a contribué dans un élan irrésistible, a permis le rétablissement du régime démocratique et des libertés républicaines.

La reconstruction et la reprise industrielle du Pays se trouvent retardées par des difficultés de tous ordres, tant économiques que politiques. La France, dans son indépendance, doit les surmonter en donnant confiance au monde du travail par l'application de méthodes qui correspondent à l'évolution sociale ; le moment semble venu pour qu'une de ses aspirations de toujours, celle de participer à la gestion des entreprises, se réalise.

Le mouvement coopératif se doit de suivre de très près cette évolution, afin de ne pas perdre l'avance qu'il a acquise dans ce domaine.

Les quatre années d'occupation et les journées mémorables de la libération de Paris se sont déroulées sans dommage matériel pour l'A.O.I.P.

La libération nous a valu le retour de 85 Camarades, réfractaires à la déportation ou qui avaient été obligés de fuir leur domicile. Malheureusement, il reste encore en Allemagne 45 prisonniers et environ 96 déportés de l'A.O.I.P., auxquels nous adressons une pensée fraternelle. Nous espérons que le déroulement des événements permettra à nos Camarades d'être bientôt de retour parmi nous.

*
**

Depuis l'Assemblée de mai dernier, nous avons enregistré le décès de nos camarades : DALBEIGUE Roland, GAZE Georges, sociétaires, FRANOT, auxiliaire, tous trois en activité ; NART Paul, BONARDI Jacques, sociétaires retraités ; CHEVALLIER Edmond, RENAUD René, retraités.

Nous adressons à leur famille, en même temps que notre sympathie, l'expression de nos sincères condoléances.

Les camarades LOUVET Robert et SCHANUS Auguste ont fait valoir leur droit à la retraite, ainsi que PESCI François, ancien auxiliaire. Mesdames LESCURE Alice, GRADELET Coralie, CHEVALLIER Eugénie, GAZE Marthe, BONARDI Louise ont demandé le bénéfice de la réversibilité. Le nombre de retraités se trouve ainsi porté à 163, comprenant 87 sociétaires, 27 non sociétaires et auxiliaires, 49 veuves.

En accord avec la C.O.T et le Secrétaire général du Service technique, nous vous demandons d'accepter comme sociétaires, en application de l'alinéa C de l'article 9 des Statuts, les camarades LECLERC Marcel, testeur, et ROTH Charles, agent technique.

La Commission de l'Ecole professionnelle nous a transmis les demandes d'inscription des élèves enregistrées suivant l'ordre des notes qu'ils ont obtenues : KIEFFER Roger, DORVAL Jacques, LEVESQUE Jean, COMMONT Jacques, LE MOEL Raymond, LAFERRIÈRE Jean, LAVENANT Jean.

Vous aurez à vous prononcer sur deux exclusions, l'une proposée par le Conseil et l'autre demandée par le Comité d'Épuration.

Au 15 octobre, le nombre des sociétaires sans compter les admissions qui vous sont proposées, était de 368 dont 29 en vertu de l'alinéa C de l'article 9 des Statuts. Le personnel de la Coopérative, y compris les chantiers de province et les annexes, est de 794 personnes, dont 105 chômeurs, auquel il faut ajouter 9 grands malades et 30 élèves de notre Ecole professionnelle ; le personnel inscrit pour travailler à domicile s'élève à 280.

Pendant ce deuxième semestre, nous nous sommes efforcés, avec la Direction, de résoudre au mieux les problèmes qui se sont présentés. Le manque de courant, de gaz, nous a obligé à modifier plusieurs fois l'horaire de travail. A cela, sont venues s'ajouter les difficultés de transport, soit tout un ensemble de circonstances fort préjudiciables à la bonne marche de notre Coopérative.

Le décès de notre camarade Gaze a rendu vacant le poste de chef de service des approvisionnements qu'il tenait à la satisfaction de tous depuis quinze ans. Le camarade Prud'homme a été désigné pour le remplacer.

A la suite des journées qui ont amené la libération, un Comité d'épuration s'est constitué à l'A.O.I.P. ; il est composé de membres des différents mouvements ayant pris une part active à la résistance. Nous vous communiquerons les sanctions prises par ce comité vis-à-vis de quelques camarades.

La solidarité maladie n'étant plus en rapport, du fait des dernières augmentations de salaire, avec le principe qui voulait que chaque malade touche au minimum le demi-salaire, nous avons décidé de tenir pour acquise la somme de 50 francs par jour donnée au malade par les A. S. et de parfaire la solidarité jusqu'à 60 % du salaire brut, déduction faite de la prime d'assiduité.

Nous avons pris à notre charge les frais de pension du fils d'un de nos camarades auxiliaires déporté en Allemagne et dont la maman a également été obligée de s'enfuir.

Le Service médical, mis en service au mois de juin, a fonctionné sans interruption depuis cette époque ; nous espérons qu'il donne satisfaction à l'ensemble du personnel.

La Coopérative de consommation a continué, au mieux, la répartition des produits qu'elle a pu se procurer.

La Cantine, malgré les difficultés rencontrées, a continué de fonctionner à peu près normalement, mais nous recevons continuellement des réclamations ; aussi, nous sommes décidés à laisser la gestion à un Comité qui sera désigné par les usagers, auquel serait adjoint un membre du Conseil de l'A.O.I.P. à titre consultatif.

L'A.O.I.P. prendrait à sa charge l'entretien du matériel, l'eau, le gaz, l'électricité et le roulage ; tous les autres frais devant être couverts par les recettes.

D'autre part, n'ayant jamais mis en application la Charte du Travail, nous n'avons pas eu à supprimer les organismes qu'elle avait tenté de créer dans les entreprises.

Le retour à la liberté syndicale a permis la reconstitution de la Section A.O.I.P. ; la Commission exécutive provisoire de cette Section nous a apporté un cahier de revendications réclamant, entre autres, le retour à l'obligation syndicale et la reconsidération de l'accession des auxiliaires au sociétariat.

La Direction, selon les mandats qui lui ont été confiés, a représenté l'Association dans les différents organismes de la profession et de la coopération.

Nous avons été amenés à élever le plafond du compte individuel parts d'intérêts jusqu'à 75.000 francs, et à limiter à 100.000 francs, par personne, le montant des comptes de dépôts, intérêts compris.

La réorganisation s'est trouvée retardée par les perturbations de ces derniers temps, cependant une expérience de lancement de commandes, selon la nouvelle méthode, va être faite incessamment, elle permettra la mise au point de ce système. Pour la tenue des stocks, les imprimés et les meubles nécessaires n'ont pu être livrés par suite des événements. La nouvelle codification sera mise en pratique pour les pièces détachées lancées par le B.P.T. et pour tous les nouveaux dossiers à créer. D'autre part, l'étude de la nouvelle méthode d'établissement des prix de revient entre dans sa phase active et l'expérience en cours doit permettre sa mise en application dès janvier 1945 ; de plus, l'intégration des services Comptabilité industrielle et tenue des stocks au B.P.T. est maintenant chose faite.

FABRICATION.

La fabrication subit le contre-coup de toutes les difficultés qui vont sans cesse en augmentant; l'arrêt total des transports nous prive de matières premières, le manque de gaz et d'électricité se fait durement sentir chez nos sous-traitants qui, de ce fait, ne peuvent livrer, le manque de charbon pose pour la marche de l'usine un problème inquiétant, il est à craindre, s'il n'y a pas d'amélioration dans ce domaine, que nous ne puissions travailler quand le froid fera son apparition.

Les six mois particulièrement bouleversés que nous venons de vivre, ont aggravé considérablement les difficultés qui assaillaient déjà tous les services. Malgré cela, ils se sont efforcés de répondre au mieux des exigences du travail.

TÉLÉPHONIE.

Nous avons les meilleures nouvelles de notre ingénieur en chef de la Téléphonie, et nous espérons comme lui qu'il pourra bientôt reprendre son poste. Nous avons enregistré avec plaisir le retour de M. Pozarnick, ingénieur au service « Privé ».

Les fermetures excessives, le manque de courant provoquant des changements d'horaire, le manque de liaison avec la clientèle et les chantiers, ont ralenti considérablement la marche du service, et son activité a surtout consisté dans la continuation du programme du semestre précédent, quelques nouvelles études ont néanmoins été entreprises, c'est ainsi que pour les P.T.T., l'unification de la fabrication des courants porteurs a été réalisée, un nouveau tableau de comptage et signalisation a été passé à la fabrication ? Pour le Privé, l'étude de l'autocommutateur des Sapeurs-Pompiers a été terminée, des perfectionnements ont été apportés aux autocommutateurs H.F., un projet de standard avec bâtis de relais pour la S.N.C.F. établi, en outre, les extensions de Charleville et de Limoges ont été terminées.

APPAREILS DE MESURES.

Le Service technique a toujours un travail important, ses études ont porté depuis mai, sur les ponts combinés de Wheatstone Thomson formant potentiomètres-fluxmètre à index lumineux. Nous avons procédé à la mise au point d'une boîte de résistances à 5 décades, d'une barre à fiche de modèle réduit et du galvanomètre à résonance. D'autre part, le chiffre des commandes est toujours très important et tout permet de croire qu'il ne fera qu'augmenter, nous devons certainement envisager l'extension de cette branche de notre activité.

GYRO-COMPAS.

La première étude du contrôleur d'asservissement a été terminée et l'exécution en a été réalisée. D'autre part, nous avons créé les dossiers se rapportant aux boîtes de transport à main pour compas Maître A. et B., etc..., nous espérons que les circonstances qui ont amené la libération vont permettre une reprise importante de notre activité et augmenter nos possibilités de vente.

POUDRE DE FER.

Nous continuons l'étude des applications de la poudre de fer et l'amélioration de sa qualité. En ce qui concerne les procédés de fabrication, des renseignements complémentaires vous seront fournis.

**

Nous sommes parvenus à maintenir l'activité de l'A.O.I.P. et à employer, malgré toutes les difficultés déjà énumérées, la plus grande partie du personnel; cela a provoqué des répercussions assez sensibles sur l'état de la trésorerie.

La période qui s'ouvre semble devoir être encore plus difficile que celle que nous venons de passer, les destructions causées par la guerre mettant le pays et l'A.O.I.P., par voie de conséquence, dans une situation délicate.

Il faudra, pour en sortir, un effort considérable; nous pensons que cela ne sera possible qu'avec la bonne volonté de tous et que si chacun comprend que les destinées de l'A.O.I.P. sont entre ses mains.

Voici, Camarades, brièvement exposée, la situation de notre Association.

LE CONSEIL.